




Critères de labellisation de territoire E3D

	2 structures du territoire au moins sont déjà labellisées E3D	
	Des actions EDD inter-écoles ou inter-degrés existent	
	Un comité de territoire, soit une instance de pilotage, est créé. Son objectif sera de coordonner la démarche territoriale et la mise en réseau des établissements	
	Un projet de territoire E3D est envisagé à la suite d'un diagnostic territorial global	
	Les collectivités locales concernées sont engagées auprès des écoles et/ou des établissements	
	Environ la moitié des établissements sont labellisés E3D	
	Des projets EDD inter-écoles, inter-établissements ou inter-degrés se mettent en place de façon coordonnée	
	L'instance de pilotage assure la coordination des projets et leur progressivité	
	Des actions de communication et de valorisation des actions menées sont mises en place	
	La formation à l'EDD est développée pour les personnels et pour les élèves éco-délégués	
	Des partenariats sur le territoire se pérennisent	
	Une majorité d'écoles et d'établissements sont labellisés E3D (à partir de 70%)	
	Des projets et actions d'EDD remarquables, coordonnés et transférables sont organisés sur le territoire	
	Un parcours d'éducation au développement durable de l'élève, de la maternelle au lycée, est mis en place	
	Les éco-délégués sont des acteurs engagés et centraux, ils peuvent éventuellement intervenir auprès des instances délibératives des collectivités territoriales de rattachement	
	Une éthique du développement durable sur le territoire se met en place par exemple sous la forme de l'adhésion à une charte	
	Une stratégie de pérennisation de la démarche est mise en place afin d'assurer la continuité des projets (Ex : évaluation annuelle, plan d'action pluriannuel...)	